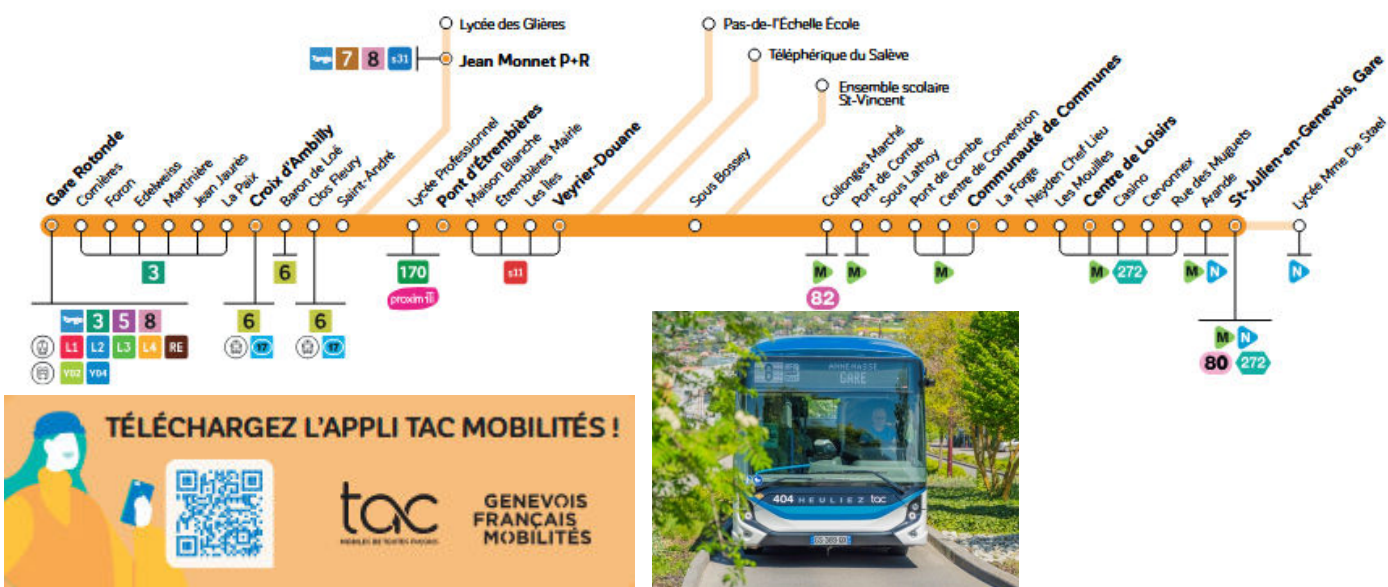


Neyd'infos

COMMUNE DE NEYDENS • SEPTEMBRE 2025

La ligne 4 arrive à Neydens !



A partir du 1^{er} septembre 2025, la ligne 4 desservira la commune de Neydens à travers quatre arrêts : la Forge (nouveau), le Chef-lieu (nouveau), les Mouilles et Neydens - Centre de loisirs.

La ligne Y11 « Annemasse - Saint-Julien-en-Genevois » est devenue, depuis le samedi 5 juillet dernier, la ligne 4 du réseau Genevois Français Mobilité.

A partir du 1^{er} septembre, l'itinéraire de cette ligne est modifiée. Désormais, le bus reliant Annemasse à Saint-Julien-en-Genevois s'arrêtera à la Forge et au Chef-lieu. Une réarticulation de la desserte avec la ligne M a été opérée.

Ainsi, une offre de transport en commun régulière (toutes les heures) permettra aux Neydanais de relier Annemasse ou Saint-Julien. Une vraie opportunité pour notre territoire !

Retrouvez les horaires de cette nouvelle ligne, en fonctionnement du lundi au samedi, sur le site Internet du réseau TAC : <https://www.tac-mobilites.fr/se-deplacer/lignes/ligne-bus-4-1>.

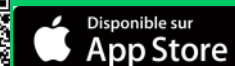
Les offres de mobilité à Neydens :

- **Bus** : lignes 272 (Région), M (TPG) et 4 (Genevois français mobilité).

Arrêts de bus : La Forge, Chef-lieu, Les Mouilles, Neydens - centre de loisirs

- **Hé ! Léman** : réseau de lignes de covoiturage sans réservation.

Télécharger l'application :



- **Proxigem** : transport à la demande
- **Taxi**

Ça s'est passé cet été !



Ouverture du Parc de la Tulipe. Les plantations seront faites à l'automne. Inauguration le 29/08.



Aménagement du patio de l'école : création d'un espace de détente après le repas.



Construction du CTM : les travaux avancent.



En direct du Conseil municipal du 01/07

- Election du 5^e adjoint : Alan SORRENTI.
- Projet Vitam 2 : bilan de la concertation préalable à la mise en comptabilité du PLU dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet, convention de partenariat avec le Pôle métropolitain pour l'enquête publique 2026, convention de financement Boulevard urbain.

- Attribution des subventions 2025 aux associations.
- Actualisation des tarifs des activités périscolaires liée à l'augmentation du coût de la vie (+10%). Le coût d'un enfant déjeunant au restaurant scolaire est de 11,49€.
- Adoption du règlement intérieur du Parc de la Tulipe.
- Convention avec le Centre de Gestion pour la tenue des archives municipales.

Retrouvez toutes les délibérations sur le site Internet.

La Commune s'équipe en caméras

Pour lutter contre les incivilités, la délinquance et les cambriolages, la Commune de Neydens va déployer d'ici la fin de l'année un dispositif de vidéoprotection.

Ce projet de vidéoprotection s'inscrit dans une démarche préventive et complémentaire aux actions déjà menées par les services de Gendarmerie et Police rurale sur le territoire communal. Avec l'implantation de caméras sur son territoire, la Commune entend lutter plus efficacement contre certains faits délictueux mais également se doter d'un véritable outil de prévention contre la « malveillance » et les « incivilités » touchant directement la population.

Coût : 295 890 € TTC

Subventions : Région (100 000 €) et Etat (17 969 €)



Comment fonctionnent les caméras ?

- Images conservées pendant 30 jours
- Images extraites uniquement dans le cadre d'une procédure judiciaire
- Accès aux images par des personnes habilitées
- Toute personne a le droit d'accéder aux images la concernant

La bibliothèque déménage !

A la rentrée, retrouvez la bibliothèque dans ses nouveaux locaux, au 80 chemin Neuf, après l'entrée de la crèche au fond. Elle est toujours ouverte les mercredis de 16h à 18h30 et samedis de 10h à 12h. La boîte de retour pour les livres a également été déplacée pour vos retours express. Venez la découvrir !

Agenda



Vendredi 29 août - Inauguration de la Plaine de jeux : 16h goûter et animations et 18h30 discours

Mercredi 17 septembre 16h-19h - animation vélo smoothie sur le marché des producteurs

Mercredi 24 septembre 16h-19h - distribution de cabas sur le marché des producteurs

**Nous vous souhaitons
une bonne rentrée !**

Pour recevoir cette newsletter par email dès sa sortie, envoyez votre email avec votre accord à dgs@neydens.com.